

Tâches complexes

1- La Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)

2- L'ONU

3- Les ONG

4- L'ingérence humanitaire

5- Les tribunaux internationaux

6- Le siège de l'ONU

Tâches complexes - Education civique - terminale Bac Pro

Thèmes - Sujets possibles – Orientations

Thèmes	Sujets possibles	Orientations
A. Thème obligatoire Droits de l'Homme et action internationale	- L'ingérence humanitaire - Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG)	La Déclaration universelle des droits de l'Homme a énoncé un droit universel placé au-dessus des législations étatiques. On montre que l'Organisation des Nations Unies (ONU) est chargée de la mise en œuvre de ce droit : mandats donnés à des États pour le rétablissement de la paix et pour l'ingérence humanitaire, institution de tribunaux internationaux.

Bulletin officiel n° 42 du 14 novembre 2013

Mission n°1 : La Déclaration universelle des droits de l'Homme

Consigne : Votre mission : Montrer à vos camarades que la DUDH a énoncé un droit universel placé au-dessus des législations des Etats.

Temps : 2 heures

Groupe : 3 élèves

Support :

Déclaration universelle des droits de l'Homme

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

En particulier :

Préambule

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

- 1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.*
- 2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.*

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Restitution : orale (15 minutes)

Evaluation

	Evaluation des compétences				
	Insuffisante	Peu développée	Satisfaisante	Maîtrisée	Experte
Compréhension des documents utilisés					
Sélection des informations					
Qualité de la présentation					
Efficacité du travail de groupe					

Pour aller plus loin : <http://www.amnesty.org/fr/universal-declaration-human-rights-anniversary>

Défi : Quiz

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/quiz.asp>

Pour conclure : Les Droits de l'Homme sont-ils une réalité universelle ?

Mission n°2 : L'ONU

Consigne : Votre mission : Montrer à vos camarades que l'ONU est chargée de la mise en œuvre du droit international.

Temps : 2 heures

Groupe : 3 élèves

Supports : voir corpus

Restitution : orale (15 minutes)

Evaluation

	Evaluation des compétences				
	Insuffisante	Peu développée	Satisfaisante	Maîtrisée	Experte
Compréhension des documents utilisés					
Sélection des informations					
Qualité de la présentation					
Efficacité du travail de groupe					

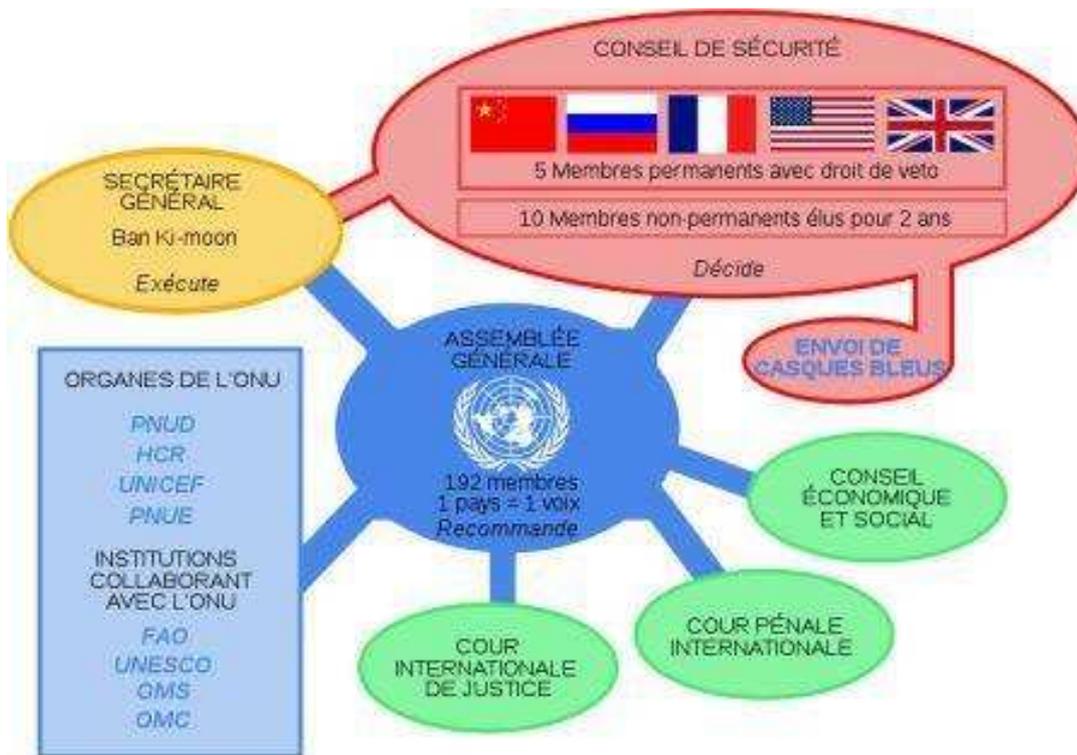
Pour aller plus loin : <http://www.un.org/fr/>

Défi : Quiz

<http://www.quizz.biz/quizz-321944.html>

Corpus mission 2

Organigramme de l'ONU



Minustah Haïti 2013



Site de l'ONU

<http://www.un.org/fr/rights/overview/action.shtml>

Mission n°3 : Les ONG

Consigne : Votre mission : Montrer au reste de la classe le rôle des ONG dans l'action internationale.

Dans la liste des ONG suivantes, choisissez en une chacun et présentez son domaine d'intervention, son fonctionnement et un exemple concret d'action.

Reporters sans frontières	http://fr.rsf.org/
Médecins sans frontières	http://www.msf.fr/
Action contre la faim	http://www.actioncontrelafaim.org/#
Amnesty International	http://www.amnesty.fr/
Greenpeace	http://www.greenpeace.org/france/fr/
ATD Quart Monde	https://www.atd-quartmonde.fr/

Temps : 2h avant la présentation à la classe

Groupe : 3 élèves

Supports : les sites Internet des ONG

Restitution à la classe : 20 minutes, support au choix

Evaluation

	Evaluation des compétences				
	Insuffisante	Peu développée	Satisfaisante	Maîtrisée	Experte
Compréhension des documents utilisés					
Sélection des informations					
Qualité de la présentation					
Efficacité du travail de groupe					

Défi : Montrer en quoi leur action complète le rôle des organisations gouvernementales (ONU et Etats).

Mission n°4 : L'ingérence humanitaire

Consigne : Votre mission : De nombreuses interventions ont été menées dans des Etats souverains au titre du « droit d'ingérence ». Quels débats une telle situation entraîne-t-elle ?

Temps : 2 heures

Groupe : 3 élèves

Supports : voir corpus

Restitution : Texte argumentatif

Evaluation

	Evaluation des compétences				
	Insuffisante	Peu développée	Satisfaisante	Maîtrisée	Experte
Compréhension des documents utilisés					
Sélection des informations					
Qualité de la présentation					
Efficacité du travail de groupe					

Pour aller plus loin : Vous pouvez utiliser le logiciel *Framapad*.



Source : affiche de la campagne de l'ONG « Action contre la faim » pour une aide alimentaire « neutre et impartiale » en Irak, 2003.

L'action humanitaire et le droit international

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-humanitaire-d-urgence/l-action-humanitaire-et-le-droit/>

Mission n°5 : Les tribunaux internationaux

Consigne : Votre mission : Montrer le fonctionnement, les réussites et les limites de la cour internationale de justice et des tribunaux pénaux internationaux (le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ou le Tribunal pénal international pour le Rwanda).

Temps : 2 heures

Groupe : 3 élèves

Supports :

- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/justice/justice-internationale/justice-internationale/que-sont-tribunaux-penaux-internationaux.html>

- L'Histoire (N°396) paru en **février 2014** en p.62-65 par Antoine Garapon (CDI)

Restitution : - Ecrite sous la forme d'un dossier distribué à l'ensemble de la classe.

- Réponses aux questions des élèves après lecture du dossier.

Evaluation

	Evaluation des compétences				
	Insuffisante	Peu développée	Satisfaisante	Maîtrisée	Experte
Compréhension des documents utilisés					
Sélection des informations					
Qualité de la présentation					
Efficacité du travail de groupe					

Mission n°6 : Le siège de l'ONU

Consigne : Votre mission : Montrer que l'installation du siège de l'ONU à New York est un choix diplomatique.

Groupe : 3 élèves

Temps : 2 heures

Supports : voir corpus

Restitution : A l'oral, avec un support à projeter

Evaluation

	Evaluation des compétences				
	Insuffisante	Peu développée	Satisfaisante	Maîtrisée	Experte
Compréhension des documents utilisés					
Sélection des informations					
Qualité de la présentation					
Efficacité du travail de groupe					

Corpus mission 6

Histoire du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York

<http://www.un.org/fr/aboutun/history/unhqhist.shtml>



« Non Violence » (sculpture en bronze réalisée par l'artiste suédois Carl Fredrik Reuterswärd située devant le siège de l'ONU)

Pour aller plus loin :

Histoire de la SDN

<http://www.linternaute.com/histoire/motcle/1673/a/1/1/sdn.shtml>